

ORGANISATION DU CURSUS

Le programme du C.E.P.I. « instruments » comporte trois modules de formation : le module principal dans la discipline dominante (violon, clarinette, trombone, etc.), un module associé de pratique et un module complémentaire de formation et culture musicale. Il comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

I. Le module principal comporte deux unités d'enseignement

U.E.P.1 Interprétation, déchiffrage

U.E.P.2 Invention, improvisation

U.E.P.1 L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en 3 ans environ, une bonne connaissance du répertoire des différentes périodes de l'instrument principal de l'élève. Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont développés afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle. L'entraînement au déchiffrage est intégré au cours d'instrument et est pratiqué de préférence en petit groupe.

Le programme comporte 15 heures d'un travail musical spécifique avec les enseignants accompagnateurs.

120 heures - 1 heure par semaine pendant 3 ans et 15 heures réparties sur les 3 années

U.E.P.2 La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée.

48 heures - 2 stages de 24 heures (4 jours)

II. Le module associé de pratique collective comporte deux unités d'enseignement

U.E.A.1 Pratique collective en ensembles dirigés et non dirigés

U.E.A.2 Musique de chambre

U.E.A.1 Compte tenu des réalités de la profession d'instrumentiste, l'enseignement de cette discipline fait l'objet d'un développement important. L'élève est progressivement placé dans divers ensembles dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques sous la conduite de chefs expérimentés en collaboration avec des institutions culturelles...)

220 heures – cours hebdomadaires ou sessions

U.E.A.2 La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique. (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine, organisation du groupe instrumental...)

105 heures – cours hebdomadaires ou sessions

III. Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte deux unités d'enseignement

U.E.C.1 Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture

U.E.C.2 Commentaire d'écoute 1^{er} niveau (histoire et esthétique)

U.E.C.1 Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle.

140 heures - 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

U.E.C.2 Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au C.E.P.I. de culture musicale.

50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an

IV. Unité d'enseignement au choix

U.E.X Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement (U.E.X.) d'environ 50 heures selon leur profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (interprétation de la musique ancienne, jazz, musiques actuelles, musique traditionnelle...)
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la direction de chœur
- Ecriture
- Initiation à la pédagogie
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Deuxième instrument ou chant
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodiée... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRE PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombres d'heures		Possibilité de répartition des horaires
168	Module principal	
105	Interprétation, déchiffrage	1 heure hebdomadaire pendant 3 ans
15	Horaire spécifique avec l'enseignant accompagnateur	5 heures par an
48	Invention, improvisation	2 stages de 24 heures
325	Module associé de pratique collective	
220	En grand ensemble dirigé ou en ensemble à géométrie variable	cours hebdomadaires ou sessions
105	Musique de chambre	cours hebdomadaires ou sessions
190	Module complémentaire de formation et culture musicale	
140	Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	2 heures hebdomadaires pendant 2 ans
50	Commentaire d'écoute 1er niveau (histoire et esthétique)	1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an
50	Une Unité d'Enseignement au choix	
	Pratique vocale et instrumentale dans une esthétique spécifique	
	Technique de grille harmonique	
	Initiation à la direction de chœur	
	Initiation à la basse continue	
	Ecriture	
	Initiation à la pédagogie	
	Approfondissement de l'histoire, de l'analyse, ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques	
	Deuxième instrument ou chant	
	Improvisation, création ou composition	
	Danse	
	Théâtre	
	Informatique musicale, production et traitement du son	
	Mémoire sur un sujet de culture musicale	
20	Enseignement complémentaire	
20	Connaissance des métiers et information sur la facture instrumentale	Séances de 2 ou 3 heures
Total		
753		
<p>Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial</p>		